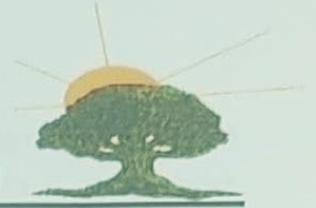


# UFDG

Union des Forces Démocratiques de Guinée



## Communiqué de la Cellule de Communication de l'UFDG

La Cellule de Communication de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) informe l'opinion nationale et internationale que le Président du parti, El Hadj Cellou Dalein Diallo, a été empêché, ce mercredi 25 juin 2025, de s'enrôler lors de la révision exceptionnelle des listes électorales, à Abidjan en Côte d'Ivoire, où il réside actuellement.

Accompagné du Dr Ibrahima Diallo, Secrétaire fédéral de l'UFDG en Côte d'Ivoire, il s'est présenté très tôt ce matin au centre d'enrôlement de Treichville, muni de l'ensemble des pièces généralement exigées lors de l'établissement ou de la révision du fichier électoral : une carte consulaire, un acte de naissance biométrique, une carte d'identité nationale biométrique, un passeport ordinaire en cours de validité, ainsi qu'un passeport diplomatique expiré. Son enrôlement a été refusé, d'abord au motif qu'il ne résidait pas dans la commune de Treichville, ensuite, selon la représentante de l'Ambassade à la CARLE, du fait que les autorités guinéennes ont instruit de ne pas enrôler en Côte d'Ivoire les anciens PM Sidya Touré, Lansana Kouyaté et Cellou Dalein Diallo.

Un responsable de la CARLE de Treichville a estimé qu'à défaut d'instructions écrites, on devait enrôler Cellou Dalein Diallo dès lors qu'il présente tous les documents demandés. Mais la représentante de l'Ambassade, après un entretien téléphonique avec sa hiérarchie, décida de débrancher et de ranger tous les équipements dans des cartons, et de fermer la CARLE, au grand dam des centaines de citoyens qui attendaient d'être enrôlés. Un huissier de justice, sollicité par le Président Cellou, a dressé un procès-verbal, après avoir interrogé plusieurs personnes trouvées sur place.

---

Siège Social : Hamdallaye Villa CBG BP 3036 Conakry/Site Web : [www.ufdgonline.org](http://www.ufdgonline.org)  
Agrément N°921549 /MIS/CAB modifié par l'arrêté N° A/98/0742/MID



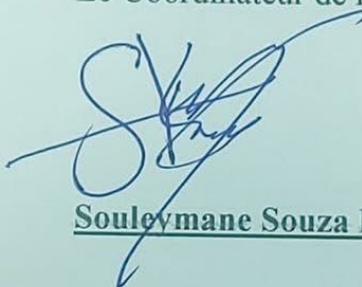
**Cell-COM**

Par la suite, le Président Cellou Dalein Diallo s'est rendu au centre d'enrôlement situé dans l'enceinte de l'Ambassade de Guinée à Abidjan. Lors d'un échange téléphonique avec l'Ambassadeur, en séjour à Conakry, celui-ci lui a fait savoir que, pour les Guinéens résidant provisoirement en Côte d'Ivoire, notamment les anciens PM, des dispositions particulières seront prises pour leur enrôlement. Telle est, disait-il, la décision des Autorités qu'il demande au Président de l'UFDG de bien vouloir respecter, en rassurant que cela sera fait le plus tôt possible.

La Cellule de Communication de l'UFDG déplore profondément cette décision des autorités guinéennes d'empêcher un citoyen guinéen jouissant de tous ses droits de s'enrôler sur la liste électorale, en violation flagrante de la loi, notamment du Code électoral et des engagements internationaux de la République de Guinée. Les militants de l'UFDG et le peuple de Guinée n'accepteront pas une décision aussi injuste et arbitraire.

Conakry, le 25 juin 2025

Le Coordinateur de la Cellule de Communication



Souleymane Souza KONATE

